

Message rédigé par les collègues d'inspecteurs et transmis aux établissements, via la cellule de la continuité pédagogique, le 20-11-2020

Mesdames et messieurs les professeurs,

Avant toute chose, nous tenons à saluer votre professionnalisme et la grande réactivité dont vous faites montre pour adapter vos pratiques au vu du contexte de la crise sanitaire particulièrement anxiogène.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a annoncé le 5 novembre qu'en raison de l'impact de cette crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat, les modalités du baccalauréat général et technologique pour l'année scolaire 2020-2021 sont adaptées. Les épreuves communes sont remplacées par le contrôle continu.

Afin que le principe d'équité soit assuré, les collègues des inspecteurs du second degré souhaitent mettre l'accent sur quelques points de vigilance relativement à l'évaluation sommative.

En lycée professionnel, le suivi de l'acquisition des compétences et capacités, en vue des épreuves certificatives, doit être adapté compte tenu du contexte des PFMP et d'hybridation des enseignements.

### **Travaux en temps libre**

Les conditions matérielles dans lesquelles les élèves sont amenés à réaliser ces travaux, les ressources et l'accompagnement dont ils disposent sont très hétérogènes, et sources d'inégalités. Il convient donc de veiller à ce que la prise en compte de ces travaux ne se fasse qu'au bénéfice de l'élève afin que ses efforts et ses progrès soient valorisés. Les critères d'évaluation doivent ainsi être explicites, communiqués en amont, et ne pas se limiter à une stricte appréciation d'une performance académique. En outre, le poids des résultats de ces travaux dans la note bilan doit rester raisonnable.

En lycée professionnel, le suivi de ces travaux doit viser à soutenir le développement des compétences et des capacités de l'élève et l'aider à prendre du recul sur ses progrès.

Comme pour l'ensemble du travail personnel de l'élève, il est important d'être attentif au volume, à l'anticipation et à la répartition des travaux en temps libre, dans le temps et entre les disciplines, pour permettre aux élèves de s'organiser et de mener à bien leurs différentes tâches.

### **Évaluation sommative sur le temps scolaire**

Cette modalité est à privilégier pour limiter au maximum les inégalités de traitement entre élèves. Néanmoins, le temps de présence en classe étant réduit dans le cadre d'un enseignement hybride, la fréquence, la teneur et la longueur des évaluations sommatives proposées sur le temps scolaire sont à adapter au contexte, en fixant très précisément leur objet et en veillant à un équilibre entre connaissances et compétences.

Dans le cadre de l'évaluation des compétences liées à l'oral, nécessitant notamment des enregistrements audio, le recours aux salles multimédia, au CDI ou aux outils personnels pourra s'avérer particulièrement utile.

Dans tous les cas, la part du temps d'enseignement consacré aux évaluations sommatives doit rester raisonnable.

Il convient également de planifier les évaluations dans l'emploi du temps des élèves pour leur garantir un rythme de travail régulier dans toutes les disciplines.

Les collègues des IA-IPR et des IEN ET EG IO souhaitent rappeler toute la pertinence qu'il y a à proposer des évaluations formatives régulières. Celles-ci peuvent prendre des formes très variées et constituent des points de repère indispensables à l'élève pour mesurer ses acquis et ses progrès. Les retours individuels des professeurs sur les connaissances et compétences maîtrisées, celles qui restent à consolider, les conseils pour progresser restent des éléments essentiels aux apprentissages.

Les collègues des inspecteurs vous assurent de toute leur écoute et de tout leur soutien dans vos tâches.

Recevez nos meilleures salutations.

Pour les collègues des IA-IPR et des IEN ET EG IO,

Les doyens, Laurent Bertrand, Nicolas Magnin.